Les incidents du 30 novembre autour des brasseries de Lille

Quatre des agitateurs qui avaient tenté de débaucher le personnel des brasseries comparaissent devant le Tribunal (3me chambre)

La grève du 30 novembre avait été marquée à Lille par des incidents qui se déroulèrent aux environs de certaines brasseries où des débauchages furent entrepris. C'est ainsi que recurent, tour à tour, les visites des manifestants venus pour inviter les ouvriers à quitter le travail : la Grande Brasserie, boulevard de Lorraine ; la Brasserie Coopérative de Mons-en-Barœul », dans cette localité ; la Brasserie Vandamme, square Dutilleul, et enfin, la Brasserie du Pélican, rue Charles-de-Muyssaert.

Quatre inculpés comparaissent, dont l'un, Edouard Bressenck, secrétaire du Syndicat des ouvriers brasseurs et conseiller prud'homme, est inculpé d'entraves à la liberté du travail.

On le trouve, en effet, dans toutes les manifestations de la journée ; à la Grande Brasserie, après avoir, avec une quarantaine de manifestants, obligé un camion de livraison à suspendre ses courses, il pénètre de force dans la cour de l'établissement où il interpelle un des directeurs, M. Jooris fils, et oblige la direction à renvoyer les ouvriers qui étaient venus travailler.

De Lille, le groupe se dirige vers la Coopérative de Mons-en-Barœul qu'il atteint vers la fin de la matinée et force les deux cent deux ouvriers présents, soit le personnel complet, à cesser le travail.

Vers 13 h. 30, c'est au tour de la Brasserie Vandamme, square Dutilleul, à recevoir l'équipe. On demande si des ouvriers sont encore dans l'usine. Sur réponse affirmative, il est question de fouiller la brasserie et d'en congédier le personnel.

La journée s'achève devant la Brasserie du Pélican, rue Charles-de-Muyssaert, où des incidents plus graves se produisent, car un garde mobile est sérieusement blessé, tandis que le chef de la Sûreté est frappé d'un coup de poing au visage.

C'est l'inculpé Dabarcq qui doit répondre de ces deux méfaits. Le garde-mobile Cordonnier avait été séparé de son peloton et c'est Dabarcq qui est accusé de l'avoir maintenu et d'avoir ainsi permis à la foule de frapper le garde et de le désarmer, son revolver a disparu et son mousqueton a été découvert dans le fil d'eau.

Deux autres inculpés : Coignet et Bavart comparaissent également ; ils s'étaient contentés d'accompagner Bressinck dans sa tournée, et on trouve l'un à la Grande Brasserie et l'autre à la Brasserie Vandamme.

Me Dullan intervient au nom de la Grande Brasserie, et Me Boyer-Chammard au nom de la Brasserie Vandamme ; ils réclament des dommages-intérêts et, notamment le remboursement des salaires payés aux deux ouvriers tandis qu'ils avaient dû interrompre leur travail à la suite des faits reprochés aux inculpés.

Quant à la Brasserie du Pélican représentée par Me Chatteleyn, elle demande un franc à titre de dommages-intérêts.

Le substitut Caleh demande une peine sévère en particulier contre les deux inculpés Bressinck et Dabarcq dont la défense est présentée par Me Regnault.

Le Tribunal rendra son jugement lundi prochain.

Le pèlerinage à Rome de la J.O.C.

Du 3 au 10 septembre 1939, 25.000 Jocistes, de 22 nations, iront à Rome.

Parmi eux, 5.000 jeunes travailleurs et 5.000 jeunes travailleuses de France.

C'est la première fois que Rome verra un pèlerinage aussi nombreux. En un siècle où les masses prennent dans toutes les nations un rôle plus important que jadis, où la vie collective, intensifiée par les progrès techniques et l'évolution des idées et des mœurs, rend les méthodes collectives plus nécessaires et plus efficaces qu'autrefois, cette représentation réelle de la masse des jeunes ouvriers au Vatican, par des militants et des militantes ayant fourni la preuve de leur dévouement, aura une portée mondiale. C'est la pensée du Souverain Pontife.

En face des doctrines raciste et communiste, en face des jeunesses nouvelles qui se lèvent dans l'enthousiasme pour reconstruire un monde où le sang, la matière, la violence dominent, 25.000 jeunes travailleurs et travailleuses de 22 nations, puissamment et librement unis dans une seule J.O.C. mondiale, délégués par la foule immense de leurs camarades, iront proclamer, au cœur même de l'Eglise, avec leur foi simple et conquérante, qu'il n'y a qu'un Sauveur, le Christ ; une seule vérité, une seule justice, une seule paix, celles qu'il nous a conquises au Calvaire. Comment ne pas être saisi par la grandeur d'un pareil geste, en 1939 !

L'effort des Jocistes méritera certainement la bienveillante attention du public.

Le sens et la portée du pèlerinage seront d'ailleurs expliqués par le fondateur de la J.O.C., le réputé chanoine Cardyn, dans une causerie radiophonique, qu'il donnera mardi soir 10 janvier, à Radio-Bruxelles (français).

L'assemblée générale de l'Association de radiophonie du Nord aura lieu le dimanche 15 janvier

Les membres de l'Association de radiophonie du Nord sont priés d'assister à l'assemblée générale annuelle, qui se tiendra le dimanche 15 janvier, à 10 h., salle du 1er étage du Palais de la Bière, 7, rue de l'Hôpital-Militaire, à Lille.

A l'ordre du jour : rapport moral, rapport financier, renouvellement du tiers des membres du conseil d'administration, questions diverses.

Le conseil d'administration espère que les membres de l'A.R.N. viendront nombreux à cette assemblée générale, pour se tenir au courant des événements radiophoniques, en cette année d'élection au Conseil de gérance de Radio P.T.T.-Nord.

A l'issue de l'assemblée, une tombola sera tirée entre les adhérents présents.

Une réunion d'études des syndicats des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais s'est tenue lundi à Douai

Les représentants des syndicats de mineurs des bassins du Nord et du Pas-de-Calais ont tenu, hier, à Douai, la réunion d'études qu'ils avaient prévue, au cours de la dernière conférence du 4 janvier des représentants des syndicats d'ouvriers mineurs et de ceux des houillères, dont nous avons relaté les circonstances.

Etaient présents en particulier : MM. Kléter Legay, représentant de la Fédération nationale des Travailleurs du sous-sol ; Flament, Morival, Martel, du Syndicat du Nord ; Maes, Cadot, Priem, Quinet, du Syndicat du Pas-de-Calais ; Lemoine, Rossi, Wantelet, Donguin et Vienne, du Syndicat d'Anzin.

Les délégués ont discuté de 9 h. 30 à midi 30.

Ils sont rentrés en séance à 14 h. 30 et ils devaient, après cet échange de vues préliminaire, arrêter le soir, les termes dans lesquels serait précisée leur attitude à la suite de la déclaration patronale d'annuler certaines dispositions de la convention collective.

Le restaurateur lyonnais n'avait pas le sens de l'humour

Surnommé « commandant » il avait pris la chose au sérieux et s'était procuré une rosette de la Légion d'honneur

Il s'envoyait, en outre, à lui-même des lettres dont l'adresse mentionnait sa fausse qualité...

Lyon, 9 janvier. — Pour avoir pris trop au sérieux les plaisanteries des Lyonnais, M. César Nivière, 42 ans, originaire de Toulon, établi restaurateur à Lyon, s'est mis dans un mauvais cas.

« Je vous présente l'illustre Nivière », avait dit un jour un habitué qui amenait un de ses amis déjeuner au restaurant de Nivière, rue du Jardin-des-Plantes. Et l'autre, un colonial qui revenait d'Indochine, avait riposté en serrant la main du patron : « Le commandant Nivière ? Enchanté, commandant. » Cette innocente plaisanterie évoquait le souvenir du commandant Rivière, dont le massacre par les pavillons noirs déclencha, voici quelque cinquante ans, l'expédition du Tonkin.

Le restaurateur n'y vit qu'un compliment extrêmement flatteur pour lui, qui n'avait aucun grade militaire, et se trouvait brusquement promu officier supérieur. D'autres clients qui avaient entendu l'apostrophe et trouvé le mot plaisant, le reprirent à leur compte.

Et il devint le « commandant ». Mais comment donc se distingue un commandant en civil sinon par la décoration qu'il porte à sa boutonnière.

César Nivière, sans hésiter, s'en fut acheter une rosette de la Légion d'honneur. Pourtant, il sentait obscurément qu'il était en faute, car, lorsqu'un policier entrait dans son restaurant, le patron sortait brusquement son mouchoir et se mouchait avec force. Et l'on pouvait constater ensuite qu'il avait profité de ce geste pour retirer de sa boutonnière la rosette compromettante. Ce petit manège, à la fin, fut remarqué.

Et des policiers réussirent à l'aborder avant qu'il ait pu faire le « coup » du mouchoir. On trouva, de plus, dans ses poches, lorsqu'il fut invité à s'expliquer, des enveloppes de lettres qu'il s'adressait à lui-même avec cette mention « Commandant Nivière. »

La mort étrange du professeur Mamelle

L'hypothèse du crime demeure la plus vraisemblable

Versailles, 9 janvier. — Les médecins qui, à la demande de Mme Mamelle, avaient été chargés par le juge d'instruction de procéder à une contre-autopsie du cadavre de l'ex-professeur à l'école de Grignon, tué mystérieusement, viennent de déposer leurs conclusions.

L'absence de tout tatouage au niveau de l'orifice d'entrée de la balle, disent-ils, élimine l'hypothèse d'un coup de feu tiré à courte distance ou à bout portant. La distance minimum du tir sera établie ultérieurement par des tirs expérimentaux avec l'arme et les cartouches saisies. La thèse du crime subsiste donc.

Un dangereux repris de justice s'évade de la maison d'arrêt de Verdun

Verdun, 9 janvier. — Un dangereux repris de justice nommé Charles Gach, 27 ans, auteur de nombreux cambriolages, s'est évadé dimanche soir, de la maison d'arrêt de Verdun. Après avoir quitté sa cellule dont la porte était restée mystérieusement ouverte, le bandit a escaladé le mur de la cour commune, haut de 6 mètres, puis a disparu dans la nuit. Il est activement recherché.

— A Versailles, un camion automobile est entré en collision avec un tramway. Outre le wattman et la receveuse, cinq voyageurs ont été plus ou moins grièvement blessés. Une des victimes a dû être amputée de la jambe gauche.

— A Oran, un avion de Colomb-Béchar s'est écrasé à l'atterrissage. Deux sous-officiers ont été tués; un sous-officier et un soldat mécanicien ont été grièvement blessés.

CARNET

Naissance

— M. et Mme Maxime Lagache-Declercq sont heureux de faire part de la naissance à Dijon, le 1er janvier 1939, de leur fille **Arlette**.

Tourcoing, 31, rue des Carliers. 728d

Antoine, la masseuse spécialiste, sera de passage le jeudi 12 janvier chez son dépositaire officiel: Mme Cécile Destombes, coiffure-parfumerie, 9, avenue Gust.-Dron, Tg. 43405

Nécrologie

— M. et Mme J. Menet-Paindavoine ; Marie-Antoinette, Bernard et Philippe Menet ont la douleur de vous annoncer la mort de

Brigitte MENET

enlevée à leur affection le 8 janvier à l'âge de 19 mois.

Les Convoi et Messe d'Anges auront lieu le Mercredi 11 janvier, à 9 h. 30, en l'église Saint-Maclou, à Haubourdin.

Réunion à la maison mortuaire à 9 heures 15.

Haubourdin, 65, rue Carnot.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Des délais sont fixés pour l'application des prescriptions concernant les essuie-glaces des automobiles

Un arrêté ministériel vient de fixer les délais d'application des prescriptions concernant les essuie-glaces.

Le pare-brise de tous les véhicules automobiles neufs mis en circulation sous le couvert d'un récépissé de déclaration de mise en circulation postérieur au 31 mars 1939, devra être muni d'un essuie-glace satisfaisant, conformément aux prescriptions de l'article 22 (deuxième alinéa) du Code de la route, à la double condition d'être automatique et de pouvoir être manœuvré à la main en cas de défaillance de la commande mécanique.

Les délais suivants sont accordés pour l'application des prescriptions rappelées à l'article premier ci-dessus :

1° Jusqu'au 30 juin 1939 pour les véhicules mis en circulation antérieurement au 1er avril 1939 et qui sont affectés à des transports en commun de personnes ou dont le poids total en charge est égal ou supérieur à 3.000 kilos ;

2° Jusqu'au 31 décembre 1939, pour tous les autres véhicules mis en circulation antérieurement au 1er avril 1939.

Après le double accident mortel du Blanc-Seau, à Tourcoing

LE PARQUET DE LILLE EST DESCENDU SUR LES LIEUX

L'automobiliste a été inculpé d'homicide par imprudence et de délit de fuite

De gauche à droite et au premier rang : MM. Boulanger, *juge d'instruction*, Soumeyrac, *commissaire de police*; Lohéac, *substitut, sur les lieux de l'accident*

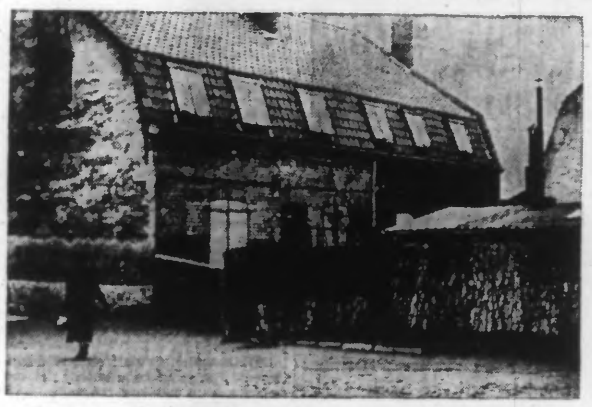

La maisonnette de M. et Mme Beuque, les deux vieillards victimes de l'accident

Nous avons relaté lundi le terrible accident dont deux vieillards habitant Wasquehal, M. et Mme François Beuque-Remy, ont été victimes dimanche soir, rue de Mouvaux.

Leurs corps ont été transportés à l'Institut médico-légal de Lille, aux fins d'autopsie, à laquelle a été commis M. le docteur Muller.

Dans la matinée de lundi, le Parquet de Lille, représenté par MM. Boulanger, juge d'instruction ; Lohéac, substitut du Procureur et Vanghelder, greffier, est descendu à Tourcoing, pour procéder à un premier interrogatoire de Paul Hubeau, l'auteur de l'accident, et à une reconstitution de ce dernier sur les lieux.

M. Paul Hubeau, a refusé de répondre aux questions du juge hors de la présence de son avocat. M. Boulanger n'a pas insisté, mais il l'a inculpé d'homicide par imprudence et de délit de fuite.

Le Parquet s'est ensuite rendu rue de Mouvaux, pour continuer l'enquête hors de la présence de l'automobiliste.

M. Roland Jaune, beau-frère de M. Paul Hubeau, nous prie de préciser que ce n'est pas lui qui aurait convaincu son beau-frère de se constituer prisonnier, mais que M. Paul Hubeau, ayant l'impression d'avoir causé un accident, lui a demandé de le conduire au commissariat de police.

LE PERSONNEL MUNICIPAL DE MARCQ-EN-BARŒUL FÊTE SES NOUVEAUX PROMUS

Le personnel municipal de Marcq photographié a l'hôtel de ville (Ph. J. de Rx.)

Hier lundi, à 18 h., sous la présidence de M. Albert Bailly, maire, conseiller général du Nord, assisté de MM. Sorriaux, secrétaire général de la mairie ; Th. Marché, directeur des travaux, et L. Desrumaux, commissaire de police, le personnel municipal au complet s'est réuni au Café de l'Hôtel-de-Ville pour fêter les récentes promotions de trois de ses membres, MM. Paul Cordonnier, nommé secrétaire adoint de la mairie ; Victor Mahieu, secrétaire de police, et Maurice Damares, sous-brigadier.

M. Sorriaux, secrétaire général, rappela brièvement les titres des nouveaux promus, signalant qu'outre leur activité normale dans les services municipaux, ils se dépensaient au dehors dans nombre de sociétés. C'est ainsi que M. Cordonnier est président de la chorale Saint-Vincent, trésorier de l'Association départementale des secrétaires et employés de mairie, trésorier de la société de secours mutuels Saint-Jean, et membre du Comité de l'Amicale des sous-officiers de réserve.

M. Mahieu, mutilé du travail, est administrateur du jeune groupement de la « Carpe d'Or ».

Quant à M. Damarez, ancien combattant, il est titulaire des médailles de bronze de la Fédération française du dévouement, de la société de secours mutuels des employés et agents du service de la police, et de la Ligue républicaine du bien public, et membre du Comité de la société philanthropique « Les Amis de l'Arbre Vert » où il continue de se dévouer.

M. le maire s'associa aux félicitations de M. Sorriaux, et, en terminant, exprima sa grande satisfaction du travail fourni dans tous les services de la mairie, souhaitant que se renforce encore cette louable collaboration, pour le plus grand bien des intérêts communs.

La publication des indices du coût de la vie sera faite par affichage à la préfecture

On se rappelle qu'un décret du 24 novembre 1938 (paru au «Journal officiel» du 25), modifiant et complétant le décret du 3 avril 1938 (paru au «Journal officiel» du 5), avait prescrit que les indices calculés par les commissions départementales du coût de la vie ne pourraient être utilisés à l'application de la loi du 4 mars 1938, sur les procédures de conciliation et d'arbitrage qu'après leur publication au « Recueil des actes administratifs». Cette publication des indices pourrait être ajournée sur décision de la commission supérieure du coût de la vie, dans le cas où celle-ci estimerait qu'il y aurait lieu de procéder à un contrôle des résultats.

On s'est avisé après coup des difficultés de cette méthode. On a découvert que le «Recueil des actes administratifs» est une publication irrégulière d'ordre intérieur, qui ne reçoit point d'abonnement et qui n'est pas accessible au public en dehors des bibliothèques municipales. Aussi le «Journal officiel» du 6 janvier, vient-il de publier un modeste rectificatif au décret du 24 novembre. Dorénavant, les indices ne pourront être invoqués qu'après l'affichage à la porte de la Préfecture d'un arrêté préfectoral faisant connaître ces indices. Cet affichage pourra être ajourné comme pouvait l'être, dans le décret primitif, la publication au «Recueil des actes administratifs».

Un vieillard est tué par un cheval emballé à Fleurbaix

Lundi, vers 8 h., M. Louis Leclercq, cultivateur à Laventie, conduisait un attelage, lorsque, soudain, son cheval s'emballa au passage d'une auto.

M. Leclercq n'eut que le temps de sauter à bas de son véhicule, en criant aux passants de se garer.

Malheureusement, M. J.-B. Lefebvre, 74 ans, fut renversé et tué.

Le Comité de coordination touristique de l'Exposition du Progrès social Lille 1939 vient de tenir deux importantes réunions à Lille

Fondé avec le concours de MM. Margot-Noblemaire, président de l'Association professionnelle ; Junot, président de l'Association syndicale, délégué de la Fédération internationale ; Lacome, secrétaire général de l'Association professionnelle des agences de voyages, ce Comité s'est assuré la collaboration des transporteurs de France en la personne de M. Arnout, président et celui des hôteliers en appelant à siéger MM. Thesio et Thiry, présidents et secrétaire des associations intéressées.

Il a pour but de rechercher et de coordonner tous les moyens propres à faciliter aux populations de nos départements, à celles des autres régions de France et des colonies, ainsi que de l'étranger, — où un effort particulier de propagande est entrepris, — la visite de l'exposition de Lille-Roubaix et les conditions de séjour des visiteurs, en réglant minutieusement les voyages et circuits, individuels et groupés, vers cette grande manifestation régionale.

Placé sous l'autorité directe de M. Louis Broders, délégué général à la propagande, cet organisme technique a déjà arrêté un ensemble de mesures qui contribueront grandement au succès de l'exposition en canalisant au mieux des intérêts de tous, l'affluence désormais certaine des visiteurs qui non seulement, tiendront à visiter cette manifestation unique et première au monde que sera l'Exposition du Progrès social, mais encore rayonneront sur tous nos départements du Nord et de l'Est.

Un motocycliste est grièvement blessé dans un collision, à Lens

M. Pierre Calouin, 18 ans, ajusteur, demeurant boulevard Basly, roulait à moto, avenue R.-Briquet, à Lens, lorsqu'il heurta l'auto de M. Bauvin, 58 ans, fabricant de chicorée, rue Casimir-Beugnet. Projeté sur la chaussée, le motocycliste avait une fracture ouverte de la jambe droite, une blessure à la tête et des contusions sur tout le corps.

Aujourd'hui, radioreportage de la projection du film du voyage de M. Daladier

Aujourd'hui, le poste Paris P.T.T. diffusera, de 21 h. 10 à 22 h., un radioreportage de la projection du film du voyage du président du Conseil en Corse et en Afrique du Nord (présentation de la soirée par M. Gautier-Chaumet; commentaire du film par M. Ben Danou).

Roubaix

Aujourd'hui, mardi 10 janvier :

Aujourd'hui: saint Paul; demain, sainte Hortense.

Soleil: Lever, 7 h. 44; coucher, 16 h. 12.

Lune: Dernier quartier le 12.

Sapeurs-pompiers : numéro d'appel pour les incendies : 322.33.

Caisse d'épargne : de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 h. à 17 h.

Consultation de nourrissons du Comité roubaisien de protection de l'enfance : de 16 à 17 h., au local de la Goutte de lait.

Dispensaire d'hygiène sociale du Fontenoy, 42, rue de Cassel: à 14 h., consultation pour adultes.

Une œuvre d'art du graveur roubaisien A. Dejaegher grand prix de Rome

Notre concitoyen M. A. Dejaegher, grand prix de Rome de gravure, a eu l'occasion cette année de produire une médaille grand module qui est une très belle œuvre d'art.

L'occasion était le cinquantenaire de la Compagnie d'assurances « La Flandre », créée à Roubaix en 1888, par M. Henri Eeckman.

Voulant commémorer cette étape dans la vie de cette société, les administrateurs actuels et leur administrateur-directeur général, M. Henri Eeckman-Dubar, fils du fondateur, prièrent M. Dejaegher de traduire dans le bronze les éléments caractéristiques qui sont la base de la prospérité économique de notre région.

L'artiste y a parfaitement réussi. Il a personnifié « La Flandre » par une femme opulente digne des chefs-d'œuvre de Jordaens. Elle soutient d'une main le blason régional avec le lion traditionnel. Une silhouette de beffroi et de maisons flamandes à pignon rappelle les monuments anciens dont nos cités du Nord s'enorgueillissent à bon droit. Et des bateaux toutes voiles dehors ne laissent pas oublier la mer qui baigne les Flandres maritimes.

Entourant le motif central se mêlent alors un caducée, symbole de commerce

La médaille gravée par M. Dejaegher

si florissant dans nos contrées ; des tiges et fleurs de lin et une navette, symbole du textile ; des épis, du houblon, symbole des productions agricoles ; une enclume, symbole de la métallurgie.

Au revers, tous les blasons des cités flamandes font une superbe couronne au nom gothique de la société jubilaire.

Un relief poussé donne à la médaille un cachet puissant.

Et l'ensemble est parfait de goût et de mesure.

M. Dejaegher a fait preuve dans cette œuvre d'un talent qui l'honore et que son séjour à Rome a merveilleusement développé.

La médaille de ce bel artiste a obtenu d'ailleurs, des connaisseurs, les plus vifs éloges. Figurant dans une récente exposition de Rome, elle fut remarquée par la reine d'Italie, et le Roi qui est un numismate réputé, tient à la posséder dans sa riche collection.

* * *

A l'occasion de son cinquantenaire, « La Flandre » a voulu aussi réunir en une luxueuse plaquette quelques notes et souvenirs. Cette plaquette, qui s'orne d'abord sur sa couverture, de la reproduction de la médaille de Dejaegher, s'orne en outre de nombreux bois de Parenthon, croquant avec art quelques coins pittoresques de notre cité.

Elle est rehaussée encore par un essai historique dû à la plume de M. Mestre, secrétaire général adjoint de la Chambre de commerce de Roubaix, où il brosse à grands traits le tableau du développement économique de Roubaix, la grande cité du textile, et la grande cité du travail, « qui doit tout au labeur des hommes ».

* * *

Qu'il nous soit permis de féliciter nos concitoyens, administrateurs de « La Flandre », d'avoir ainsi fait appel aux lettres et aux arts pour célébrer le succès du travail et de l'effort, se montrant fidèles aux traditions ancestrales d'un sain régionalisme, de l'avoir fait par la plume et la pointe d'écrivains et d'artistes de notre vieux terroir.

A la Fédération jociste

La Fédération jociste de Roubaix-Tourcoing invite instamment les responsables préjocistes de Tourcoing et banlieue, à venir, le samedi 14 janvier, à 15 h. 30, à la réunion qui leur est réservée à Sainte-Anne (près de l'église). A l'ordre du jour : « Comment organiser la Pré-J.O.C. pour l'année 1939. »

D'autre part, les secrétaires des sections de Roubaix et banlieue sont invités à la réunion qui aura lieu le même jour à la Fédération, à 18 h. Une réunion des secrétaires de Tourcoing et banlieue est prévue pour le samedi 21 panvier, à Tourcoing.

HEVEA, L'ARBRE QUI PRODUIT LE MEILLEUR CAOUTCHOUC. 43350

Un appel de la section de la Jeunesse de l'Empire français

On nous communique avec prière d'insérer cet appel aux jeunes gens :

Tous les jours, vous avez suivi, lu le récit du magnifique voyage du président du Conseil en Corse et en Tunisie. Maintenant, d'autres questions attireront l'attention et l'on risquera d'oublier que la France possède un empire colonial, cet immense territoire que tous les peuples envient. Et cela, la jeunesse française l'oublie trop souvent.

De bons observateurs ne cessent de regretter qu'en face de jeunesses d'autres pays, à l'enthousiasme de qui des buts élevés sont proposés, la nôtre reste, divisée, démunie, sans idéal.

Par ailleurs, le maréchal Lyautey pensait que l'idée de la France impériale, c'est-à-dire l'idée de la France des cinq parties du monde, au génie colonisateur inégalé, était capable de créer un esprit nouveau.

De ces regrets, de ces nécessités, un vaste mouvement naît par l'initiative d'un jeune étudiant, Jean Daladier, fils du président du Conseil et de quelques-uns de ses camarades qui fondent « La Jeunesse de l'Empire français ».

Le but, en dehors de toutes questions politiques ou religieuses, est de replacer nos colonies dans la vie nationale et d'en faire mieux connaître les beautés et les richesses.

Les jeunes que cette question intéresse — notamment les étudiants, employés, et tous... — peuvent se renseigner et adhérer en s'adressant à M. Carlos Bennebo fils, rue de l'Epeule, 110.

Au Cercle polyglotte

Ce soir mardi 10, à 20 h. 30, la section allemande se réunira au local, 7 Grande-Rue : séance de conversation générale.

« LE PIED DE COCHON »
HALLES CENTRALES, PARIS, 6, rue Coquillière. Nouvelle Direction dep. Octobre. Ouv. 3 h. matin. Gratinée 6 fr. Déjeuners, Dîners, Spécialités, plats du jour, grillades, garnis 9-12 fr. Bes vins. - Salons. 43036

HEVEA, L'ARBRE QUI PRODUIT LE MEILLEUR CAOUTCHOUC. 43350

La probité chez les enfants

Un jeune Roubaisien, Moïse Leman, 14 ans, domicilié 111, rue Rubens, a trouvé, boulevard de Cambrai, un portemonnaie contenant une somme de 120 frs.

Le jeune Leman s'est empressé de remettre sa trouvaille à la police.

Toutes nos félicitations au jeune et honnête garçon.

La surveillance des étrangers

La Sûreté de Roubaix, qui pratique une rigoureuse surveillance des étrangers, a procédé, hier, à l'arrestation de deux indésirables.

Il s'agit d'abord d'un Chinois, Chu Pao Han, 28 ans, né à Tien-Tsin, forain, domicilié 68, rue Monge, qui, se trouvant sous le coup d'un arrêté d'expulsion datant de 1932, avait cru pourtant pouvoir venir à Roubaix exercer son petit commerce de bimbeloterie.

Il vient de s'apercevoir, à ses dépens, que les fichiers de la Sûreté sont bien tenus...

— La même mésaventure est survenue à une Belge, Marguerite Lagrenée, 23 ans, née à Anderlecht, et également sous le coup d'un arrêté d'expulsion pris contre elle par M. le préfet du Nord en 1935. Elle aussi, avait cru bon venir installer ses pénates 200, boulevard Gambetta.

Ce ne fut pas long à l'identifier, et, moins de 24 heures après son arrivée, deux inspecteurs la prièrent de les suivre au commissariat le plus proche.

Le « fils du Ciel » et la Belge seront conduits à Lille aujourd'hui mardi et déférés au Parquet.

DISQUES — PHONOS
GRAMO - COLUMBIA - PATHÉ
Scrépel-Pollet, 138, Grande-Rue. Rx. 379

Un homme tombe dans le canal mais il en sort aussitôt par ses propres moyens

Au cours de la soirée de dimanche, vers 17 h. 30, M. Philippe Debaisieux, 36 ans, domicilié 78, rue Anatole-France, à Croix, suivait à bicyclette la berge du canal de Roubaix.

Soudain, à hauteur du quai de Calais, trompé par l'obscurité, il tomba dans le canal avec sa machine.

Fort heureusement, M. Debaisieux sait nager. Il sortit donc assez promptement de l'eau, transi de froid, malheureusement.

Dans un café voisin, où il se rendit, il reçut quelques soins, puis fut admis à l'hôpital « La Fraternité », qu'il quitta d'ailleurs lundi matin pour regagner son domicile. Quant à la bicyclette, elle a été repêchée lundi matin.

Un homme aurait été délesté de son portefeuille rue des Longues-Haies

M. Jean Bradt, 56 ans, charbonnier, domicilié 13, rue du Pile, a déposé une plainte. Il avait, déclare-t-il, passé la soirée de dimanche, dans un café de la rue des Longues-Haies, avec une jeune femme prénommée Odile.

Puis à la fermeture du café, il accompagna un moment dans la rue sa compagne d'un soir, qu'il quitta finalement rue Henri-Lefebvre.

Rentré chez lui, M. Bradt constata que son portefeuille, contenant une somme de 160 fr. avait disparu.

Le plaignant porte ses soupçons sur la jeune femme, que la Sûreté recherche activement.

Un passant a la jambe brisée par une automobile, rue de Tourcoing

Au cours de la soirée de dimanche, vers 22 h., un piéton, M. Auguste Gilles, 62 ans, domicilié 82, rue des Anges, cour Thérin, 8, traversait la rue de Tourcoing, derrière un tramway en stationnement à l'arrêt de la rue des Anges.

Au même moment survint une automobile pilotée par M. Henri Hamelinck, 23, rue A.-Delcourt, à Wattrelos, dont par suite de la présence du tramway, le conducteur n'avait pu apercevoir le piéton, pas plus que ce dernier l'arrivée de l'auto.

M. Auguste Gilles fut heurté par la voiture et projeté sur le sol, où il se blessa sérieusement à la jambe droite.

Relevé aussitôt et transporté dans un café voisin, il fut visité par M. le docteur Guislain qui releva une fracture du tibia. Après quoi, M. Gilles fut admis à l'hôpital « La Fraternité ».

Un cycliste est tamponné boulevard Gambetta par une auto qui continue sa route

Hier lundi, vers 16 h. 45, un accident s'est produit boulevard Gambetta, à hauteur de la caserne des pompiers.

Un cycliste, M. Hector Malfait, 57 ans, domicilié 47, rue du Vert-Pré, à Lys-lez-Lannoy, roulait à vélo rue Pierre-de-Roubaix, se dirigeant vers l'hôpital « La Fraternité ».

Soudain, alors qu'il traversait le boulevard Gambetta, il fut heurté par une automobile qui, à toute allure, se dirigeait vers la place de la Liberté.

Jeté rudement hors de sa machine, le cycliste resta inanimé sur le sol tandis que l'automobiliste continuait sa route.

Il fut relevé par des passants et transporté à la caserne des pompiers, puis chez M. le docteur Guislain, où il reçut les soins que nécessitait son état.

Fort heureusement, M. Malfait ne porte que des blessures légères à la tête et il se trouve, en outre, sous le coup d'une forte commotion qui a nécessité son admission à l'hôpital « La Fraternité ».

M. Picot, commissaire de police du 5e arrondissement, aidé de son secrétaire, M. Bauwens, a ouvert l'enquête d'usage.

On recherche activement l'automobiliste, auteur de l'accident.

Les voleurs de vélos sont partout

M. Michel Kozak, 20 ans, journalier, domicilié 33, rue Clémenceau à Wasquehal, s'était rendu dimanche à la salle municipale de la rue de l'Hospice, où se disputaient des matches de boxe.

M. Kozak était venu à vélo, et il avait déposé sa bicyclette dans le vestibule de l'établissement.

Hélas, quand l'amateur de boxe sortit de la salle, le vélo avait disparu.

Il s'agissait d'une machine toute neuve, valant 690 frs.

Une plainte a été déposée hier, et l'on recherche le voleur.

UN FEU DE CHEMINEE. — Un léger commencement d'incendie s'est déclaré lundi, vers midi chez M. Bonduelle, marchand de café, 12, boulevard de Mulhouse. Le feu avait pris naissance dans un brûleur de café, et l'on dut faire appel aux pompiers qui maîtrisèrent facilement l'incendie, en débarrassant la cheminée de ce brûleur, de la gangue de suie brûlante, qui l'obstruait. Les dégâts sont insignifiants.

LE SYNDICAT DES CHEMINOTS RETRAITES, DE ROUBAIX ET ENVIRONS (C.G.T.) s'est réuni à la Bourse du travail de Roubaix sous la présidence de M. Becquart, assisté de MM. Fluquet et Ghysels. Après le compte rendu de la conférence d'Amiens et le renouvellement de la commission, un ordre du jour a été voté demandant notamment la revalorisation des retraités avec base de 12.000 frs par an, ainsi que douze permis gratuits par an et la carte de réduction à 90 %.

UNION DES COMMERCANTS DE LA REGION DU NORD (U.C.R.N.). — Permanence ce mardi 10, de 15 h. à 17 h., 13, rue du Pays, Roubaix pour tous renseignements.

LE BAL DE L'AMICALE JEAN-MACE. — C'est le 8 medi 14 janvier, à 21 h., que l'Amicale Jean-Macé donne son bal de nuit dans la grande salle des fêtes rue d'Austin avec le concours d'un brillant orchestre jazz. A 22 h., distribution gratuite de cotillons; à minuit, bataille de serpentins. Il y aura buvette, buffet froid, vestiaire. Prix d'entrée : 2 frs.